

31 mars : l'invisibilisation de la transidentité doit cesser dans la société et dans nos établissements !

Le 31 mars est le *Trans Day of Visibility*, journée de la visibilité transgenre initiée par l'activiste Rachel Crandall dans le Michigan en 2009. Cette journée permet de visibiliser les identités de genre qui ne s'inscriraient pas dans le système cisnormatif et binaire qu'impose la société. L'UNEF se saisit de cette journée pour interpeller sur la transphobie vécue par les jeunes dans la société et dans leurs établissements.

Une transphobie quotidienne dans la société, aggravée par la période de confinement

Notre société a érigé la cisnormativité (le fait de se reconnaître dans le genre assigné à la naissance) comme une norme et met ainsi de côté toutes les personnes ne se reconnaissant pas dans cette norme. **Ainsi, les jeunes transgenres doivent tout d'abord faire face à une transphobie assumée et violente au quotidien**: en 2018, 210 cas de transphobie ont été rapportés à l'association SOS Homophobie. **La transphobie tue comme cela a été le cas de nombreuses fois en France et dans le monde ces dernières années.**

A cela s'ajoute la transphobie quotidienne d'une société cispatriarcale. Ainsi, entre le changement d'état-civil, l'injonction à la psychiatrisation, la difficulté d'accéder à des traitements hormonaux, **le parcours de transition des personnes transgenres est très difficile.** La transphobie rend également plus difficile **l'accès à un emploi** et force parfois à s'outier en milieu professionnel lorsque la transition est encore en cours (cela touche notamment les étudiant·e·s salarié·e·s et les jeunes en insertion professionnelle). Enfin, la détresse liée au rejet familial met également les personnes concernées dans des **situations de grande précarité.**

Les mesures prises face à la crise sanitaire mondiale du COVID-19 mettent les personnes transgenres dans des situations encore plus discriminantes. En effet, l'obligation de détenir une attestation de déplacement augmente le nombre de contrôles d'identité, situation où les personnes transgenres sont mégenrées fréquemment et souvent forcées de s'outier. En effet, la mention « Mme » et « M. » sur l'attestation de déplacement dérogatoire accentue cette situation. Par ailleurs, les personnes transgenres qui prennent un traitement hormonal doivent repasser par leur médecin généraliste pour un renouvellement d'ordonnance de prise d'hormones, et ne peuvent pas se rendre directement en pharmacie afin d'obtenir leur traitement. **L'article 6 de l'arrêté du 14 mars 2020 prolonge les ordonnances de certains médicaments mais n'inclut pas clairement les traitements hormonaux.** Or, il est nécessaire que les personnes transgenres puissent bénéficier facilement de leur traitement hormonal en période de confinement.

L'Enseignement supérieur, lieu de reproduction des schémas transphobes

L'Enseignement supérieur et la Recherche sont à l'image de la société : des schémas d'oppression s'y reproduisent, les étudiant·e·s transgenres y vivent une transphobie quotidienne. Entre la difficulté de faire reconnaître son prénom d'usage avant un changement d'état-civil, le très faible nombre de toilettes neutres mis en place - obligeant les étudiant·e·s concerné·e·s à s'outier et le manque de formation de l'ensemble de la communauté universitaire sur le sujet, les situations discriminantes sont nombreuses. **Celles-ci affectent la santé mentale des personnes transgenres mais aussi leur réussite universitaire.**

Le manque de prise en compte des différentes identités de genre aggrave également la précarité des personnes transgenres, dont les démarches auprès des CROUS sont plus difficiles et qui se retrouvent trop souvent à la rue du fait de leur identité de genre. Trop peu de logements d'urgence sont aujourd'hui disponibles pour répondre à cela et ce dispositif est toujours trop peu connu.

1 an après, des annonces qui ne sont pas suivies d'avancées concrètes dans les établissements universitaires

Il y a un an, la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche annonçait être favorable à la prise en compte du prénom d'usage dans les documents administratifs et incitait les universités à le faire. Nous avons salué à l'époque la démarche, mais dénonçons des mesures insuffisantes car non-contraignantes. Aujourd'hui, les choses ont un peu évolué, certains établissements reconnaissent maintenant le prénom sur simple demande tels

que l'Université de la Réunion, Sorbonne-Université, et ce majoritairement grâce à la bataille des élu-e-s étudiant-e-s. **De nombreuses universités ne reconnaissent toujours pas le prénom d'usage des personnes transgenres, les étudiant-e-s transgenres continuent d'y être mégenré-e-s au quotidien. D'autres demandent des démarches complexes aux étudiant-e-s concerné-e-s et ne font donc pas de ce droit un droit effectif.**

La bataille contre les LGBTI+phobies doit être menée quotidiennement afin que chacun-e ait réellement sa place dans notre société. **Nos établissements doivent urgemment avancer pour garantir une réelle égalité entre les étudiant-e-s ! L'UNEF revendique donc :**

- Une **réforme législative garantissant à l'ensemble des étudiant-e-s transgenres la possibilité pour elles et eux d'utiliser leur prénom d'usage** sur leur carte étudiante, leur mail universitaire, sur les listes d'appel mais également sur le diplôme universitaire et dans le cadre des élections étudiantes sur simple demande.
- Dès aujourd'hui, la délivrance **d'un double diplôme** pour les étudiant-e-s transgenres (dont un avec le prénom d'usage)
- La mise en place de **toilettes neutres sur l'ensemble des campus**
- La mise en place effective de **cellules de veille** contre le harcèlement
- **Le cadrage national de la formation contre les LGBTI+phobies** de l'ensemble de la communauté universitaire annoncé par la Ministre en 2019
- Le maintien des **hébergements d'urgence au sein des CROUS** pour les étudiant-e-s LGBTI+ en période de confinement et la **publicisation de ces dispositifs afin de les rendre facile d'accès au quotidien**
- Le renouvellement automatique des ordonnances **de traitements hormonaux** en période de confinement
- **La dépathologisation et la dépsychiatriation des personnes transgenres**, ainsi que le **remboursement** des frais liés aux parcours de transition.
- La **formation** aux problématiques des personnes transgenres pour les médecins et personnel-le-s de santé des SUMPPS ainsi qu'un accès aux hormones.

Contact :

Elisabeth ABANDA AYISSI
Attachée de presse de l'UNEF
06.03.55.45.28 / presse@unef.fr